



## Heures supplémentaires dans le cadre de la modulation : les absen

Par **zoro84**, le **22/10/2013** à **13:19**

Bonjour,

Mon entreprise applique la modulation annuelle, je suis tombe en maladie en 2012 à cause d'un accident de la voie public.

A la fin de l'année 2012 je suis sensé avoir des heures supplémentaires .

Il est par ailleurs établi qu'en vertu de l'article L. 1132-1, aucun salarié ne peut faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, en raison de son état de santé.

Mon employeur à imputer ces heures supplémentaires pour compenser mes heures d'absences pour maladie .

je souhaiterai savoir s'il a le droit de le faire ou pas ?

merci de votre réponse.